

CONCERTATION SUIVI DES RÉFORMES

Loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

PREMIERE REUNION

30 SEPTEMBRE 2020

Plan de la présentation

- I. OBJECTIFS DE LA CONCERTATION**
- II. ETAT DES LIEUX**
 - « Mon compte formation »
 - Apprentissage
 - Plan d'Investissement dans les Compétences
 - France compétences
- III. ECHANGES**

I- OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Rappel

- La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le paysage de la formation professionnelle
- L'importance du PIC s'accroît encore avec la montée du chômage
- Des ajustements législatifs et réglementaires apparaissent nécessaires notamment pour s'adapter aux effets de la crise, notamment:
 - **Mieux accompagner les reconversions interbranchés (cf. réunion du 5/10)**
 - **Améliorer l'effort en direction des PME de 50 à 250**
 - **Mieux réguler l'équilibre financier du système en donnant plus de marges de manœuvres au quadripartisme**
- La question des équilibres financiers de France Compétence doivent être revus de manière systémique

Objectifs de nos échanges

- Faire le point sur la mise en œuvre de la loi Liberté de choisir son avenir professionnel sur les thèmes suivants :
 - « **Mon compte formation** »
 - **Apprentissage**
 - **Le PIC**
 - **France compétences**

- Identifier les pistes d'évolution de la régulation financière du système de formation et d'apprentissage

- Identifier les pistes de travail sur le financement de la formation professionnelles des 50 à 250 salariés

- L'identification des pistes de travail sur la reconversion interbranche se fera dans le cadre du lancement du GTP « réponse à la crise »

- ~~Identifier, le cas échéant, d'autres pistes d'évolution~~

II- ETAT DES LIEUX

LE CPF

MON COMPTE FORMATION



1. Bilan 2020
2. Premières tendances
3. Relations avec les entreprises
4. Soutenabilité financière
5. Perspectives 2021

1/ Bilan 2020

06/10/2020

Programme 2020:

Premier trimestre	Montée en charge du dispositif Mise en place de la facturation pour les OF	Les usagers peuvent compléter leur CPF avec un financement PERSONNEL
Deuxième trimestre	Gestion de la phase de confinement Soutien aux OF Assouplissement des règles d'annulation	Les demandeurs d'emploi peuvent mobiliser POLE EMPLOI pour obtenir un financement complémentaire
Troisième trimestre	Mise en qualité du catalogue Edition du guide de saisie Régulation des OF en lien avec France Compétences et la DGEFP	Les ENTREPRISES peuvent compléter directement les comptes de leur salariés
Quatrième trimestre	Publication des évaluations des formations dans l'application moncompteformation	Les REGIONS et les BRANCHES peuvent compléter les comptes personnels de formation

Des résultats concrets :

- **Un dispositif qui a trouvé son public:**
 - *3000 inscriptions/jour en janvier*
 - *1000 inscriptions/jour pendant la phase COVID*
 - *7000 inscriptions/jour actuellement*
 - **Une alimentation de droit très significative terminée en juillet:**
 - *34 millions de compteurs alimentés (dont les TNS)*
 - **La mise en place des abondements demandeurs d'emploi le 8 juillet**
 - *18 000 demandes traitées*
 - *Réponse favorable dans plus de 60% des cas et en moins de 5 jours*
 - **La mise en place du portail entreprise le 03 septembre**
 - *15 000 entreprises se sont habilitées au service*
 - *165 ont déjà fait des dotations*
 - *2500 € en moyenne sur chaque compte crédités en moins de 3,5 jours*
-

Bilan

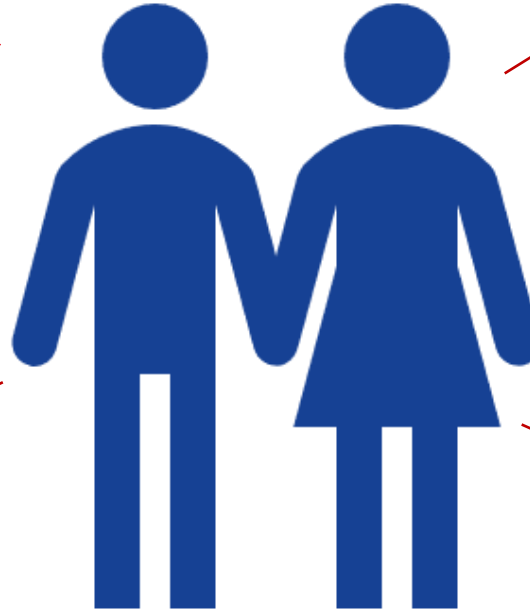
5,76 Millions
d'utilisateurs
authentifiés
(validation des CGU)



1,47 Million de
téléchargements



+ 2,59 Millions
de profils
activés



560 100 dossiers
acceptés (dont 11%
d'annulations)



68 000
paiements CB



13% de langues
12% de permis B
7% de formation créateur
repreneur d'entreprise
5% de bilan de
compétence



Prix moyen 1
210 € (hors
annulation)

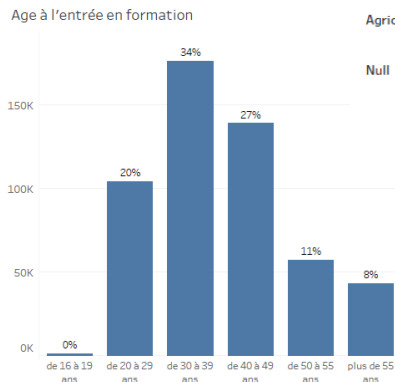
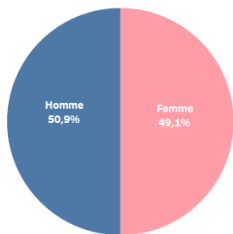


2/ Premières tendances

Portrait des stagiaires

Un service qui touche sa cible:

- 63 % sont employés, ouvriers ou techniciens
- 38 % ont un niveau de formation V ou infra
- Égalité homme/femme
- 61% ont entre 30 et 49 ans



CSP titulaires	Niveau des formations	Niveau des titulaires
Employé	répertoire spécifique	Niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)
Cadres		Niveau IV (BP, BT, baccalauréat pro tech)
Ouvriers	Niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)	Niveau III (BTS, DUT, DEUG)
Technicien / Agent de maîtrise	Niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)	Niveau I (Bac + 5)
Non communiqué		Niveau II (licence ou maîtrise universitaire)
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Niveau III (BTS, DUT, DEUG)	Niveau VI (préqualification)
Professions Intermédiaires	Niveau II (licence ou maîtrise universitaire)	Certificat de Qualification Professionnelle
Agriculteurs exploitants		Niveau I (Bac + 8)
Null	Niveau I (supérieur à la maîtrise)	Sans niveau spécifique






Une bonne performance pour les séniors:

- 19% ont plus de 50 ans

La mise en place de moncompteformation a déjà modifié la demande de formation quand l'utilisateur choisi seul



Depuis le lancement de l'application, **les formations en langue ne sont plus la norme**, elles sont remplacées dans le top 5 par des formations dans les champs du transport et du développement.

Le top 5 des domaines de formation dans le CPF



		CPF V1	Moncompteformation	
1	Transport, manutention, magasinage	14 %	30 %	+ 16 
2	Développement des capacités d'orientation, d'insertion et de réinsertion	10 %	19 %	+ 9 
3	Langues	40 %	18 %	- 22 
4	Informatique	11%	7 %	- 4 
5	sécurité	4 %	5 %	+ 1 






Les abondements influent nettement sur la demande des usagers - cas des demandeurs d'emploi

Les abondements augmentent la demande de formation issue du RNCP ou du Répertoire spécifique

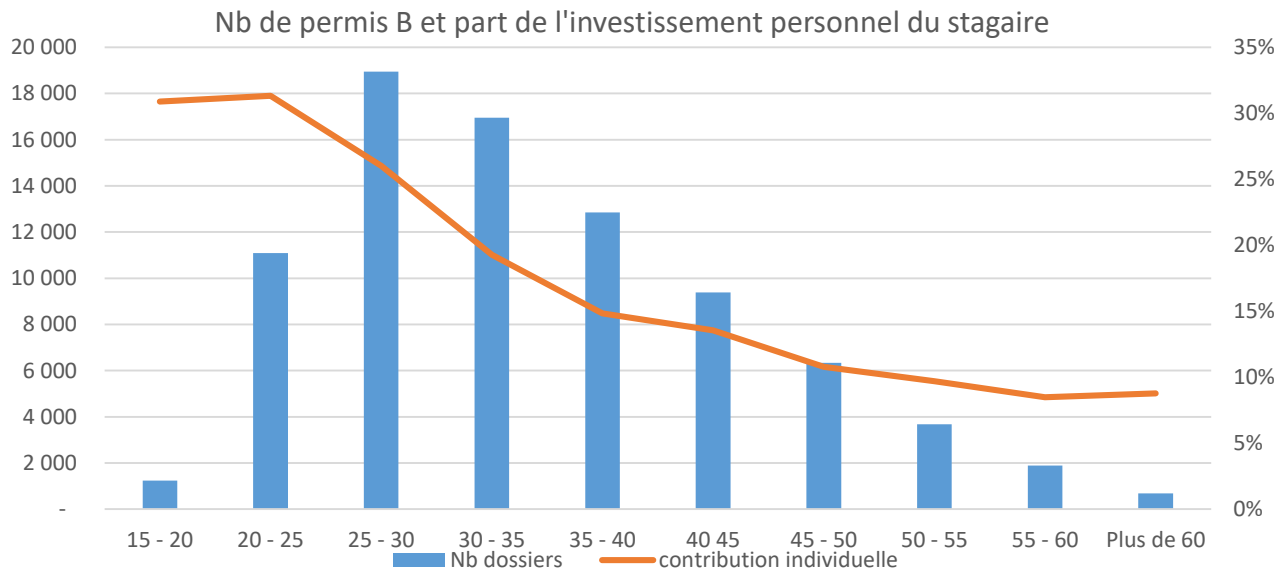
Type de formation	Sans abondement		Avec abondement		
Formations certifiantes	64 131	72%	7 556	86%	+ 14 
Bilan de compétences	1 662	2%	96	1%	
Création/reprise	7 787	9%	243	3%	
VAE	836	1 %	21	0%	
Permis B	14 408	16%	830	9%	- 7 
Total	88 824		8746		

Les abondements orientent nettement la demande vers des formations plus longues, plus individualisées et diplômantes, de niveau 3 à 5. Les formations courtes de type RS ou langue sont nettement en recul

Type de formation	Sans abondement		Avec abondement		
Formations certifiantes	64 131	72%	7 556	86%	+ 14 
Bilan de compétences	1 662	2%	96	1%	
Création/reprise	7 787	9%	243	3%	
VAE	836	1 %	21	0%	
Permis B	14 408	16%	830	9%	- 7 
Total	88 824		8746		

Type de formation	Sans abondement		Avec abondement		
RNCP	13 967	22%	4 297	57%	+ 35 
Niveau 1	1 188	2%	204	3%	
Niveau 2	2 107	3%	513	7%	
Niveau 3	3 610	6%	1 345	18%	+ 12 
Niveau 4	2 742	4%	1 046	14%	+ 10 
Niveau 5	4 320	7%	1 189	16%	+ 9 
RS	50 147	78%	3 257	43%	- 35 

LE CAS PARTICULIER DES PERMIS DE CONDUIRE



- **Les 15-24 ans représentent seulement 15 % des achats de permis**

- *31% d'entre eux mobilisent leur fonds propres pour compléter (260 € d'investissement personnel – plus d'un quart du prix)*

- **Les 30 ans et plus représentent 62 % des achats -**

- *Compte tenu de l'âge, la mobilisation du permis comme outil de mobilité et d'insertion professionnelle est très probable*

-
- *15% d'entre eux mobilisent leur fonds propres pour compléter*

LA MISE EN PLACE DE MONCOMPTEFORMATION A DÉJÀ UN IMPACT POSITIF SUR LES PRIX

Exemples de relevé de prix	Coût pédagogique moyen	
	CPF V1	Moncompteformation
Bilan de compétence	1 613 €	1 459 €
TOEIC	2 182 €	1 287 €
Permis B	1 346 €	947 €

3/ Relations avec les entreprises

Des branches et des entreprises qui se mobilisent

- **Des ateliers Grandes Entreprises** ont été organisés depuis novembre 2019.
 - Air France, Orange, Veolia, Manpower, Orano, l'Oréal, EDF, Lactalis, Disney, La Poste, Airbus, Essilor et PSA.
- Depuis septembre, rencontres avec **les entreprises qui ont déjà conclu des accords:**
 - ORANO, EDF et GENERAL ELECTRIC. L'OREAL et BOUYGUES
- Des branches intéressées par le dispositif:
 - **UIMM**
 - **Sécurité sociale:** Plusieurs réunions avec le Secrétaire de la CPNEFP et les équipes de l'UCANSS.
 - **Syntec/ Bureaux d'Etudes Techniques (Branche BET):** La CPNEFP de la branche a donné son accord pour que la Fédération Syntec vise des abondements CPF pour 2021
 - **FNOGEC:** premières réunions en septembre
 - **Fédération du commerce et de l'industrie**

4/ soutenabilité financière

06/10/2020

Les grands équilibres – situation au 31 aout

		Total tout financeur (*)	dont France compétences
Ressources	2019	31 419 810 €	28 529 050 €
	2020	489 342 267 €	435 116 965 €
	Total	520 762 077 €	463 646 015 €
Engagements	2019	55 651 489 €	54 994 587 €
	2020	547 148 720 €	517 230 105 €
	Total	602 800 209 €	572 224 692 €
Paiements	2019	0 €	0 €
	2020	219 827 665 €	211 786 550 €
	Total	219 827 665 €	211 786 550 €
Frais de gestion CDC + frais bancaires	2019	0 €	0 €
	2020	0 €	16 902 954 €
	Total	0 €	16 902 954 €

(*) A ce stade, il s'agit du reste à charge titulaire de compte

5/ Perspectives 2021

Finaliser / compléter les fonctionnalités livrées en 2020
(dotation entreprises, abondements automatisés, accrochage CEP, etc.)

Passeport de compétences

Stabiliser et rendre les parcours plus robustes
(fraude, contrôles, etc.)

Améliorer la production et la gestion des reporting internes et externes

Outiller la Gestion
(réduire les actes manuels)

L'ALTERNANCE

Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation

- Nombre de contrats d'apprentissage (stock) : 491 000 en 2019 (+16% par rapport à 2018)
- Perspectives 2020 :
 - ✓ Sur les sept premiers mois de l'année 2020, la tendance est à une hausse modérée des entrées en apprentissage (projections travaux Dares)
 - ✓ Au 11/09/2020 (source enquête Flash) : le taux de remplissage des CFA, en contrat d'apprentissage ou en recherche de contrat, est estimé à 82%. Cela représente 156 000 en contrat d'apprentissage et 32 000 jeunes en recherche de contrat, accueillis en CFA, sur 230 000 places disponibles.
- Nombre de contrats de professionnalisation : 218 697 en 2019 contre 235 399 en 2018 (-7%)
- Expérimentation de contrats de professionnalisation de la loi avenir professionnel : ouvre la possibilité de conclure des contrats visant, non pas une certification entière, mais des blocs de compétences. Expérimentation d'une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre

Les aides à l'apprentissage

- Aide unique aux employeurs d'apprentis :
 - ✓ En 2019 : près de 119 000 dossiers payés pour environ 85 500 employeurs pour un montant total de 168,6 millions d'euros
 - ✓ En 2020 (fin août) : près de 152 000 dossiers payés pour environ 110 000 employeurs pour un montant total de 443,3 millions d'euros
- Aide au permis de conduire :
 - ✓ Deux types de circuits : remboursement ou avance
 - ✓ En 2019 : 27 466 apprentis répartis dans près de 1 000 CFA pour un montant de 13,7 millions d'euros
 - ✓ En 2020 (fin août) : 35 527 apprentis répartis dans près de 1 150 CFA pour un montant de 25 millions d'euros

La prépa-apprentissage

- Quoi : un appel à projet financé par le PIC, pour 116 lauréats et plus de 1 000 structures pour toute la France pour un objectif de 75 000 bénéficiaires
- Qui : pour les jeunes de 16 à 29 ans, plus spécifiquement en QPV, ZRR, disposant d'une RQTH, ni en emploi, ni en formation et ayant atteint au maximum le niveau VI non validé
- Pourquoi :
 - ✓ Consolider les compétences de base qui peuvent être insuffisantes pour bien démarrer son apprentissage
 - ✓ Conforter les compétences relationnelles et le savoir-être professionnel pour réussir à signer un contrat en apprentissage et s'intégrer dans le monde professionnel
 - ✓ Mûrir son projet professionnel pour prévenir la rupture du contrat d'apprentissage qui survient parfois durant les premières semaines
- Données chiffrées à juin 2020 :
 - ✓ 11 279 bénéficiaires dont près de 2 000 en QPV, 1 080 en ZRR et 600 RQTH
 - ✓ 6 526 jeunes sortis du dispositif dont 2 039 en contrat d'apprentissage, 244 en emploi, 802 sur un autre dispositif de formation

Le plan de relance alternance

- Trois mesures phares afin d'aider les entreprises à maintenir leurs efforts dans le champ de l'alternance :
 1. une aide exceptionnelle en faveur des employeurs qui recrutent des personnes en contrats d'apprentissage ;
 2. une aide exceptionnelle en faveur des employeurs qui recrutent des jeunes de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation ;
 3. le prolongement de l'accueil des jeunes en CFA de 3 à 6 mois, afin de leur donner plus de temps pour trouver un employeur et devenir apprentis.
- + une extension du forfait premier équipement à l'achat de matériels informatiques

LE PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Les objectifs du Plan d'investissement dans les compétences

- Mettre le pied à l'étrier de l'emploi aux jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- Répondre aux enjeux de qualification dans les métiers d'avenir et aux besoins des secteurs en tension ;
- Transformer notre façon de former et d'acquérir des compétences..

La mise en œuvre du Plan

- *Un volet régional* : une contractualisation pluriannuelle sur objectifs avec les Régions, pour agir au plus près des besoins ;
- *Un volet national* : des appels à projets d'innovation, l'appui aux démarches prospectives des branches professionnelles, intensification de l'accompagnement dans l'emploi des publics fragiles.

Un budget de 13,8 milliards sur 5 ans

- La moitié du budget contractualisé avec les Régions ;
- 7,1 milliards d'euros d'engagements réalisés en 2018, 2019 et 2020 :

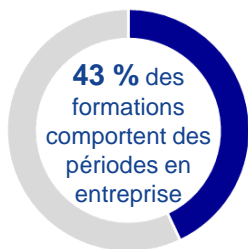


**Avant le Plan d'investissement dans les compétences, la France dépensait autant que l'Allemagne pour former les chômeurs, alors qu'elle en comptait 1,2 millions demandeurs d'emploi de plus :
avec le Plan, les dépenses de formation par chômeur s'équilibrent.**

Le nombre de demandeurs d'emploi et de personnes en insertion inscrits en formation n'a jamais été aussi élevé en France

- **1 029 284** demandeurs d'emploi ou actifs en insertion formés en 2019, dont **470 000 financés par le Plan d'investissement** ;
- Une augmentation du nombre de parcours et un ciblage important des parcours :
 - Une **progression de 19 %** en un an des formations pour les non qualifiés ;
 - **+ 22 %** pour les formations certifiantes, **+ 44%** pour les formations professionnalisantes.

Des 1^e résultats d'ores et déjà perceptibles



De nouvelles mesures pour soutenir la relance économique

① À destination des jeunes :

- **100 000 parcours de formation qualifiants ou pré-qualifiants supplémentaires en 2021, orientés vers les secteurs et filières d'avenir** (700 millions €) ;
- **15 000 évaluations et formations certifiantes aux 1^e savoirs numériques**, pour les personnes en situation d'illectronisme (35 millions €) ;
- **16 000 formations supplémentaires dans les secteurs de la santé et du soin** d'ici 2022 (150 millions €) :
 - 6 000 formations d'infirmiers.ères ;
 - 10 000 formations d'aides-soignant.e.s et d'auxiliaires de vie.
- **35 000 places pour permettre aux décrocheurs de 16 à 18 ans de découvrir des métiers et de construire leur projet professionnel** (245 millions €).

De nouvelles mesures pour accompagner la relance économique

② À destination de tous :

- **Redéfinition dans chaque région des priorités sectorielles des parcours de formation vers les secteurs et filières stratégiques à partir des priorités nationales**, *pour soutenir la relance et préparer la France de 2030* ;
- **Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** à partir du 1^{er} janvier 2021, *pour lever l'un des principaux freins d'accès à la formation (219 millions €)* ;
- **Plan de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle**, *pour faire de la France un leader de l'innovation pédagogique (400 millions €)* :
 - L'obligation de mettre à disposition de tous les stagiaires une plateforme digitale avec des contenus pédagogiques et la création d'une plateforme de service public pour les organismes de formation et CFA non équipés ;
 - La création, pour les principaux métiers du plan de relance, en lien avec les branches, de contenus pédagogiques digitalisés, dans le cadre de parcours hybrides, mis à disposition gratuitement de tous les organismes de formation (logique de patrimoine commun) ;
 - 30 000 formations supplémentaires 100 % à distance.

FRANCE COMPETENCES

L'ACTION DE FRANCE COMPETENCES EN 2019 ET 2020

- Le processus de détermination des coûts-contrat a permis la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage, dans des délais record
- Le lancement du marché « CEP des actifs occupés »
- La réforme de la certification professionnelle
- Des premières recommandations sur les projets de transition professionnelle
- Répartiteur unique
- France compétences, garant du système en dernier ressort
- Emprunt pour couvrir les besoins de trésorerie des OPCO

Les principales conséquences de la réforme

- **Une réforme de l'apprentissage qui fonctionne: + 16% 2019/2018**
- **Des enjeux de court terme réglés (décalage de trésorerie, recours à l'emprunt)**
- **Des enjeux conjoncturels liés à la crise sanitaire**
 - ✓ Des recettes en baisse (assise sur la masse salariale)
 - ✓ Le recours à l'AP/APLD défavorable à la masse salariale
 - ✓ Une incertitude sur le niveau du recours à l'alternance
- **Des enjeux structurels de régulation à mettre en place rapidement**

IV. CONCERTATION - PERSPECTIVES

Sujets à concerter

- **Reconversion interbranches (abordé au GTP « Réponse à la crise » dans un premier temps)**
- **Mutualisation en direction des PME de 50 à 250**
- **Gouvernance et pilotage financier**
- **Autres ?**

Concertation : un nouveau cadre de régulation

➤ Leviers à actionner

- Quels dispositifs ?
- Quels types de mesures au sein de chaque dispositif?
- Quel équilibre général de l'ensemble du dispositif

➤ Gouvernance

- Prise en compte de l'équilibre financier dans les objectifs de France compétences
- Des pouvoirs de l'institution et du CA renforcés
- Des limites préalables fixées: pas de modification des ambitions relatives à la formation des demandeurs d'emplois

Echanges – prochaines étapes

- **Quels délais de mise en œuvre?**
- **Quel calendrier pour les premières propositions?**
- **Autres points à aborder ?**



Paris, le 12 octobre 2020

Formation professionnelle : Premières réunions multilatérales au Ministère du travail

Chères et chers camarades,

Comme vous nous l'avons indiqué dans la circulaire n° 204-2020 du 30 septembre 2020 dernier, une réunion a eu lieu sur le thème de la formation professionnelle.

Cette réunion a été, pour le ministère du travail, l'occasion de faire le point sur le suivi de la mise en œuvre de la loi liberté de choisir son avenir professionnel et notamment :

- Sur « mon compte personnel formation » (CPF), par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- L'apprentissage, par la ministre,
- Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), par le Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi
- France Compétences, par son Directeur général.

La discussion sur le thème de la reconversion interbranches avait été repoussée à la réunion du 5 octobre.

Une longue présentation de plus de 3 heures s'en est suivie laissant peu de place au débat contradictoire.

Nous avons rappelé nos revendications notamment sur le fait que le CPF doit en tout état de cause rester à la main du salarié et que la formation professionnelle doit avoir comme objectif de faire progresser les salariés en qualification, les compétences étant une notion des plus abstraites.

Il a été convenu de créer deux groupes de travail dont les conclusions devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2020,

- un sur la mutualisation en direction des PME de 50 à 250 salariés,
- un autre sur la gouvernance et le pilotage financier de France compétences

Le 5 octobre s'est tenue une réunion présidée par la Ministre du travail où il a été proposé de modifier plusieurs dispositifs existants de reconversion professionnelle tel que le congé de reclassement ou le congé de mobilité mais aussi vu un dispositif de « CPF de transition vers les métiers les plus en tensions ».

Tel que présenté, le CPF de transition métier en tension serait destiné aux salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté, couverts par un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ou de rupture conventionnelle collective et disposant d'une promesse d'embauche conditionnée à la réussite de la formation.

Son financement se ferait pour moitié sur crédits publics du FNE-formation, le solde étant à partager entre l'entreprise de départ et celle d'arrivée.

Nous continuerons à vous tenir informé au fur et à mesure des réunions.

Amitiés syndicalistes,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : Présentation du Ministère